



Agression sur la route et jets de projectiles sur ma voiture

Par Emima

Bonjour,

Je viens d'être victime d'une agression sur la rocade, vitesse limitée à 90kmh puis travaux, rétrécissement de la double voie en une voie, donc je ralentis. Le véhicule derrière moi n'a pas le temps de me doubler car il arrive trop vite, pile derrière ma voiture? je regarde ds mon rétro, je vois la conductrice et son passager me faire des doigts, je fais genre de pas voir, je reste à 70kmh, ce qui doit les énerver encore plus, donc sur ces 4kms de travaux en double sens du coup, ils foncent à l'arrière de ma voiture en me collant je pense à 50 cm? les travaux se terminent, on repasse en double voie, il me double, pile devant moi, je passe à 30kmh sur une rocade, il se rabat sur la gauche freine, le passager ouvre sa fenêtre sors son buste de la voiture et ma demande d'ouvrir ma fenêtre, ce que je ne fais pas, et là il me balance des pierres tjs en roulant, dans la direction de ma vitre, résultat, 1 rétro, portière et toi abimés. S'en suivent des menaces comme quoi ils vont me retrouver et me tuer ! Je prends la première sortie et je me casse !

Dépôt de plainte, j'ai filmé la scène + plaque + le type qui sort de sa voiture en me faisant des doigts mais pas le moment où il me lance des pierres.

L'assurance ne veut pas prendre en charge quoi que ce soit car je ne peux rien prouver?

Que puis-je faire d'autre, enfin si il y a quelque chose à faire ?

Je vous remercie

Par TUT03

Bonjour

ma question n'est pas juridique mais porte sur le faits, selon vous, il y avait en face de vous un automobiliste qui se promène, au préalable, avec des cailloux dans sa voiture en vue de les jeter sur un autre automobiliste qui a un comportement déplaisant à ses yeux, tout cela en circulant sur une voie rapide ?

Par yapasdequoi

Hélas, c'est possible. J'ai reçu des canettes sur mon pare-brise en circulant sur l'autoroute...

Votre assureur peut envoyer un expert qui saura si les dégâts ont été causés par des pierres. Mais si vous n'êtes assuré qu'aux tiers, il n'a pas à prendre en charge.

Reste à espérer que l'enquête suite à votre plainte pourra identifier l'auteur des faits et c'est celui-ci qui devra vous indemniser.

Par Emima

Bonjour,

selon vous, il y avait en face de vous un automobiliste qui se promène, au préalable, avec des cailloux dans sa voiture en vue de les jeter sur un autre automobiliste qui a un comportement déplaisant à ses yeux, tout cela en circulant sur une voie rapide ?

Selon moi ? Non pas du tout. Je n'ai jamais affirmé cela. Peut-être que ces pierres étaient là pour un chantier, peut-être aussi en rapport avec les dernières émeutes. La seule chose que j'affirme c'est d'avoir été caillasse parce qu'ils n'ont pas réussi à me doubler et qu'après j'ai respecté la limitation de vitesse.

Oui hélas je suis au tiers, ma voiture est neuve et je ne la prends que rarement?

Par yapasdequoi

L'assurance est toujours trop chère avant... Quand on a une voiture neuve, il est raisonnable de l'assurer tout risques au moins les premières années. Mais c'est trop tard hélas.

Vous n'avez plus qu'à espérer que le coupable sera interpellé, condamné et qu'il soit solvable.

Par Emima

Et oui je sais ? c'est ma première voiture ça m'apprendra ?
Merci en tout cas ;)